



Département d'évaluation
des formations

RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION DES FORMATIONS DU 1^{ER} ET DU 2^E CYCLE

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2024-2025
VAGUE E



PRÉAMBULE

L'évaluation externe des formations du 1^{er} et du 2^e cycle, menée par le Hcéres, est un préalable à l'accréditation des formations prononcée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Elle est fondée sur l'autoévaluation préalable menée par l'établissement porteur des formations.

L'évaluation externe des formations menée par le Hcéres s'appuie sur le présent **référentiel d'évaluation des formations du 1^{er} et du 2^e cycle**. Celui-ci concerne les formations du 1^{er} et du 2^e cycle évaluées par le Hcéres à savoir les diplômes d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST), les licences, les licences professionnelles, les bachelors universitaires de technologie (BUT), les masters, les diplômes de santé (dont les diplômes de formation générale, les diplômes de formation approfondie, des capacités, des certificats et des diplômes d'État), ainsi que les diplômes d'établissement conférant le grade de licence ou de master.

Le **référentiel d'évaluation des formations du 1^{er} et du 2^e cycle** a pour objet d'apprécier la politique de la formation et son incidence sur ses activités et ses résultats.

Le référentiel permet de définir les **trois catégories structurantes de l'autoévaluation et de l'évaluation externe** :

Les domaines : Ils définissent le périmètre global de l'évaluation. À chaque domaine est associée au moins une référence. Le référentiel comprend quatre domaines.

Les références : Elles explicitent les attendus de l'évaluation d'une formation du 1^{er} et du 2^e cycle en reprenant ses missions, telles que les définissent les textes réglementaires en vigueur, ainsi que les grandes orientations et les pratiques qui la caractérisent. Elles précisent la façon dont ces attendus peuvent ou doivent se traduire dans le rapport d'autoévaluation de la formation et, en miroir, ceux utilisés par le comité d'experts dans l'évaluation externe pour apprécier leur degré de réalisation. Elles sont exprimées par une action mettant la formation en situation.

Les critères : Un ou plusieurs critères sont associés à chaque référence. Les critères précisent la façon dont la référence doit se traduire dans le rapport d'autoévaluation de la formation. Les critères définissent les sujets qui seront analysés par les évaluateurs pour vérifier le niveau de réponse de la formation évaluée aux attendus exprimés par la référence à laquelle ils sont associés.

En se fondant sur ce référentiel, le dossier d'autoévaluation d'une formation du 1^{er} et du 2^e cycle développe les analyses critiques et les éléments de preuve concernant les références et les critères qui explicitent le contenu de chacun des quatre domaines pour le bilan de la période de référence.

Ce référentiel est complété par le document « **Repères pour l'autoévaluation des formations** ». Ce document précise le contexte dans lequel s'inscrit l'évaluation du Hcéres, ainsi que les bonnes pratiques et les attendus de l'autoévaluation des formations. Il précise aussi certains aspects du référentiel, en particulier les attendus des références et des critères en fonction de la typologie et des spécificités de la formation et de l'établissement qui la porte.

DOMAINE 1 : LA POLITIQUE ET LA CARACTÉRISATION DE LA FORMATION

Quatre références (1 à 4) précisent le champ d'application de ce domaine. Elles ont pour objet d'apprécier la politique et la caractérisation de la formation. Il s'agit plus précisément d'évaluer leur incidence sur les activités et les résultats de la formation et la façon dont elle en assure le suivi, au regard de ses objectifs.

Référence 1 : La formation est en adéquation avec la stratégie de formation de l'établissement.

- C1. La formation s'inscrit dans les ambitions, dans les orientations pédagogiques et dans les priorités thématiques de l'établissement.
- C2. La formation est construite en cohérence et en complémentarité avec les autres formations du même cycle et en articulation avec celles des autres cycles avec lesquelles elle s'inscrit en continuum.
- C3. La formation s'assure de la réalité et de la valeur ajoutée de ses partenariats académiques locaux, régionaux et nationaux.
- C4. La formation intègre l'apport de la pluridisciplinarité et de l'interdisciplinarité dans sa finalité et dans son contenu.

- C5. La formation intègre les enjeux du développement durable.
- C6. La formation s'appuie sur les actions menées et sur les moyens obtenus dans le cadre des projets du Programme d'investissements d'avenir (PIA), pour dynamiser son contenu et ses dispositifs.

Référence 2 : La formation est ouverte à l'international en cohérence avec les priorités définies par l'établissement.

- C1. La formation développe une offre spécifique à l'international en s'assurant de la réalité et de la valeur ajoutée de ses partenariats internationaux.
- C2. La formation inclut des mobilités entrantes et sortantes des étudiants et bénéficie, à cet effet, d'un soutien, y compris financier.

Référence 3 : La formation bénéficie d'un adossement à la recherche.

- C1. La formation intègre une formation à et par la recherche adaptée à sa finalité.
- C2. Des enseignants-chercheurs et des chercheurs des disciplines de la formation participent aux enseignements.
- C3. La formation et les unités de recherche auxquelles elle est adossée mettent en place, à l'intention des étudiants, un dispositif d'accueil, d'accompagnement et de formation par la recherche.
- C4. La formation inclut une formation à l'intégrité scientifique et à la déontologie.
- C5. La formation à et par la recherche au sein de la formation s'appuie sur les services de documentation, en matière de contribution de leurs personnels aux contenus de formation, d'acquisition de ressources, d'accès des étudiants à celles-ci.

Référence 4 : La formation entretient des relations avec le monde social, économique et culturel, et intègre des éléments de professionnalisation.

- C1. La formation prend en compte les besoins sociaux, économiques et culturels du territoire pour définir ses débouchés, sa finalité et ses contenus, en cohérence avec sa fiche RNCP. Elle associe les acteurs sociaux, économiques et culturels à cette démarche, et valorise auprès d'eux les compétences auxquelles elle forme.
- C2. La formation associe les acteurs sociaux, économiques et culturels à ses activités pédagogiques.
- C3. La formation définit sa politique en matière d'alternance et de formation continue en lien avec le positionnement et la stratégie de l'établissement.
- C4. La formation prépare à l'insertion professionnelle et à l'entrepreneuriat au cours du cursus.

DOMAINE 2 : L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

Quatre références (5 à 8) précisent le champ d'application de ce domaine. Elles ont pour objet d'apprécier l'organisation pédagogique de la formation. Il s'agit plus précisément d'évaluer son incidence sur les activités et les résultats de la formation et la façon dont elle en assure le suivi, au regard de ses objectifs.

Référence 5 : La formation met en œuvre les méthodes pédagogiques adaptées aux compétences visées.

- C1. La formation définit et met en œuvre ses objectifs, ses contenus, ses méthodes pédagogiques et ses méthodes d'évaluation des acquis des étudiants, dans une approche favorisant l'alignement pédagogique. Elle appuie sa démarche sur une approche programme et sur une approche par compétences.

- C2. La formation valorise les compétences acquises par ses étudiants dans le cursus ou en dehors de celui-ci.

Référence 6 : La formation développe et diversifie ses pratiques pédagogiques.

- C1. La formation diversifie ses méthodes pédagogiques pour favoriser la réussite de ses étudiants, le cas échéant en participant aux actions prévues par les projets du PIA.
- C2. La formation propose des modalités variées d'enseignement, dont des modalités entièrement ou partiellement à distance, pour faciliter l'accueil de ses différents publics.
- C3. La formation s'appuie sur des types variés d'espaces d'enseignement, en cohérence avec ses objectifs et ses modalités d'enseignement et d'évaluation.

Référence 7 : Les contenus et les dispositifs de la formation sont adaptés pour permettre son ouverture à l'international.

- C1. La formation permet à ses étudiants d'acquérir des compétences linguistiques utiles à leur insertion professionnelle ou à leur poursuite d'études, en particulier à l'international, à travers l'enseignement des langues étrangères et en langue étrangère, et à travers des certifications.
- C2. La formation inclut, outre les langues étrangères, des dispositifs de préparation à la mobilité entrante et sortante de ses étudiants.

Référence 8 : Les contenus et les dispositifs de la formation sont adaptés aux publics de la formation continue et en alternance.

- C1. La formation permet l'accès effectif des publics de formation continue ou en alternance par la mise en place de modalités adaptées d'accueil, d'encadrement et d'ingénierie de formation.
- C2. La formation développe dans son périmètre une ingénierie de formation adaptée à l'offre spécifique proposée aux publics de la formation continue.

DOMAINE 3 : L'ATTRACTIVITÉ, LA PERFORMANCE ET LA PERTINENCE DE LA FORMATION

Trois références (9 à 11) précisent le champ d'application de ce domaine. Elles ont pour objet d'apprécier les résultats de la formation, tels qu'ils se traduisent dans les parcours de ses différents publics et au regard de son attractivité, de sa performance et de sa pertinence. Il s'agit également d'évaluer la façon dont elle en assure le suivi et propose des évolutions, au regard de ses objectifs.

Référence 9 : Le suivi des flux des candidatures et des inscriptions permet de mesurer et d'améliorer l'attractivité de la formation auprès de ses différents publics.

- C1. Les dispositifs d'information sur la formation, mis en place par l'établissement ou la formation, contribuent à améliorer la connaissance et l'attractivité de celle-ci, ainsi que la qualité de l'orientation et du recrutement de ses différents types de publics.
- C2. La formation mesure son attractivité en suivant et en analysant l'évolution des candidatures et des inscriptions de ses différents types de publics.

Référence 10 : La formation suit et analyse la réussite de ses étudiants.

- C1. La formation suit l'évolution des taux de réussite et analyse l'impact sur ceux-ci de ses dispositifs d'accompagnement, d'aide à la réussite et d'aménagement des études.

Référence 11 : La formation analyse l'insertion professionnelle et la poursuite d'études de ses diplômés au regard de ses objectifs et du marché de l'emploi.

- C1. La formation analyse la qualité de l'insertion professionnelle et la nature des poursuites d'études, à partir des enquêtes de suivi de l'insertion professionnelle et de cohortes.

DOMAINE 4 : LE PILOTAGE ET L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA FORMATION

Deux références (12 et 13) précisent le champ d'application de ce domaine. Elles ont pour objet d'apprécier le pilotage et le dispositif d'amélioration continue de la formation. Il s'agit plus précisément d'évaluer leur incidence sur les activités et les résultats de la formation et la façon dont elle en assure le suivi et propose des évolutions, au regard de ses objectifs.

Référence 12 : La formation dispose des moyens nécessaires pour lui permettre d'atteindre ses objectifs.

- C1. La politique de ressources humaines de l'établissement, en matière de recrutement, de promotion et de reconnaissance des activités, tient compte des besoins d'encadrement de la formation et contribue à dynamiser celle-ci.
- C2. Des membres de l'équipe pédagogique de la formation effectuent des mobilités et créent les conditions pour l'accueil d'enseignants invités.
- C3. Des membres de l'équipe pédagogique bénéficient d'un soutien, d'un accompagnement et/ou de formations au métier d'enseignant, et assurent l'essaimage de leurs pratiques pédagogiques au sein de l'équipe.
- C4. La formation assure le suivi et la maîtrise de sa soutenabilité, en s'appuyant sur des indicateurs et des outils de mesure du coût des formations.
- C5. Le pilotage de la formation s'inscrit dans un fonctionnement cohérent et efficace des formations en respectant la répartition des compétences entre les différents niveaux de pilotage de l'établissement.

Référence 13 : La formation définit un processus d'évaluation interne permettant de la faire évoluer dans une démarche d'amélioration continue.

- C1. La formation organise l'évaluation des enseignements et de la formation par les étudiants et prend en compte les résultats de cette évaluation dans son évolution.
- C2. La formation dispose d'un conseil de perfectionnement ou d'une instance en tenant lieu, comprenant notamment des étudiants et des personnalités extérieures à la formation, et qui se réunit périodiquement pour analyser les résultats de la formation et contribuer à son évaluation interne.



Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur